

Diagnostic Zone Humide

Rue Aimé Bonneville
01200 Valserhône



Mission DIAGNOSTIC ZONE HUMIDE

N° Offre : 2265-25

Version : V0

Brignais, le 21/01/2026

Rédacteur : Marc-Henry CABANE

Chef de projet : Sarah EL MOUSSAOUI

Superviseur : Patrick CABANE



Bureau d'études PC Environnement

3, impasse des Taillis – 69530 BRIGNAIS

Tél : 06 09 63 38 93 - 04 72 31 01 77. Email : patrick.cabane@pcenvironnement.fr

RCS Lyon 481 389 039. Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : ALLIANZ 53402836

Adresse de facturation :

SCI GFDI 213
685 rue Juliette Récamier
69 970 CHAPONNAY

Contact facturation :

Elodie MASSON LECOSTEY
Assistante Travaux/Conception
e.massonlecostey@ddbt.fr
01 85 76 60 41

Destinataire :

Serge BERTHIER
Responsable travaux conception
s.berthier@ddbt.fr
07 72 25 11 76

Vos contacts et interlocuteurs PC Environnement pour le suivi de ce dossier :

Superviseur :	P. CABANE	06 09 63 38 93	patrick.cabane@pcenvironnement.fr
Cheffe de projet	S. EL MOUSAOU	06 76 36 45 63	ingenieurs@pcenvrionnement.fr
Ingénieure environnement :	MH. CABANE	06 18 81 73 40	ingenieurs@pcenvrionnement.fr

Rapport PC Environnement

Version	Date	Modifications	Rédaction	Vérification	Validation
0	21/01/2026	Création du document	MH. CABANE	-	-
1	22/01/2026	Finalisation du document	MH. CABANE	S. EL MOUSSAOUI	P. CABANE

Sommaire

A-RESUME NON TECHNIQUE.....	4
B-INTRODUCTION	5
I Contexte du projet	5
II Visite de site	6
III Contexte réglementaire	7
IV Méthodologie appliquée	8
IV.1 Pré-localisation	8
IV.2 Phase terrain	8
V Base documentaire	10
C- RESULTATS DES PROSPECTIONS PEDOLOGIQUES	11
I Conditions terrain	11
II Interprétation des sondages	12
III Synthèse	14
D- INVENTAIRE DES SURFACES	15
E- CONCLUSION	16
Annexes.....	17

Table des illustrations

Figure 1 : Plan de masse du projet (Source : DB groupe IDEC)	5
Figure 2 : Vue aérienne du site d'étude (Source : Géoportail)	6
Figure 3: Compte-rendu photo de la visite de site	7
Figure 4: Probabilité de présence d'un milieu humide sur site (Source : sig-reseau-zones-humides)..	8
Figure 5: Critères relatifs à l'hydromorphie des sols (Source : zones-humides.org).....	9
Figure 6: Différents horizons (Sources : Zones-humides.org/Science environnement)	9
Figure 7: Implantation des sondages du 21/01/2026.....	12
Figure 8: Emprise de la zone investiguée.....	14
Tableau 1 : Résumé non technique	4
Tableau 2 : Base documentaire	10
Tableau 3: Caractéristiques de l'aire d'étude	11
Tableau 4: Caractéristiques du sol	11
Tableau 5: Caractéristiques des sondages	13
Tableau 6: Synthèse des résultats	14

A-RESUME NON TECHNIQUE

Tableau 1 : Résumé non technique

Intitulé des missions	Diagnostic de zone humide selon arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement.
Localisation du site	<u>Adresse</u> : Rue Aimé Bonneville – 01200 VALSERHONE
Usage passé	Usage agricole/résidentiel
Usage actuel	Usage agricole/résidentiel
Usage futur envisagé	Usage commercial - ERP
Visite de site	La visite de site réalisée le 11/12/2025 a mis en évidence la présence de l'exutoire d'une source canalisée provenant des reliefs montagneux en amont de l'habitation, utilisée de longue date pour l'alimentation en eau. Aucun indice visible de zone humide n'a toutefois été observé sur le site. Les caractéristiques du terrain et de la géologie sont compatibles avec des écoulements d'eau, sans permettre d'identifier une zone humide avérée.

B-INTRODUCTION

I Contexte du projet

Dans le cadre d'un projet de construction d'un bâtiment commercial sur un terrain situé rue Aimé Bonneville, sur la commune de Valsérhône (01200), le bureau d'études PC Environnement a été mandaté pour réaliser un diagnostic de zone humide sur une partie du site comportant une arrivée d'eau correspondant à l'exutoire d'une source canalisée, ainsi qu'un inventaire des surfaces imperméables initialement présente.

Le site d'implantation du projet s'étend sur la parcelle n°56 de la section AI pour une contenance de 7 333 m². Il s'agit d'une parcelle contenant une zone enherbée ainsi qu'une habitation.

D'un point de vue sensibilité environnementale le site n'est pas inclus dans une zone naturelle protégée (ZNIEFF NATURA 2000...). Il n'est pas non plus reconnu ou classé pour son intérêt écologique.

De plus, d'après la base de données *UMR SAS INRAAGROCAMPUS* disponible sur *sig réseau zones humides*, le site n'est pas concerné par une probabilité de présence d'un milieu humide.

Les plans du projet ainsi que le plan de l'état actuel du site sont présentés ci-dessous.

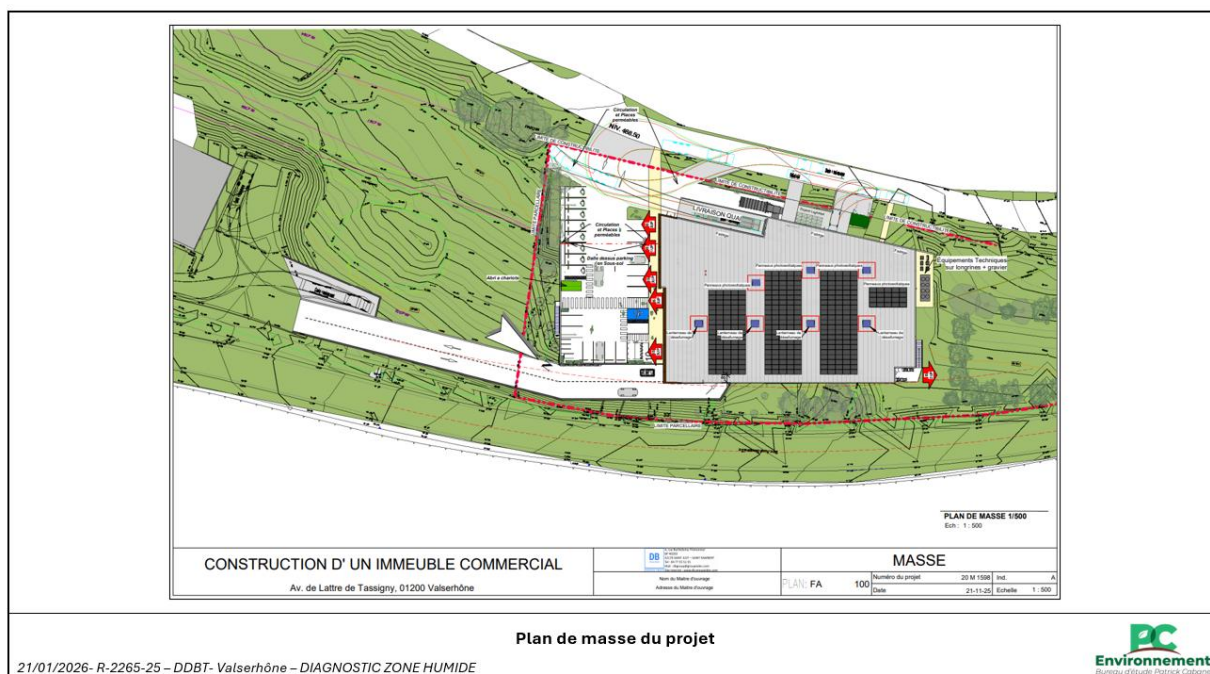


Figure 1 : Plan de masse du projet (Source : DB groupe IDEC)

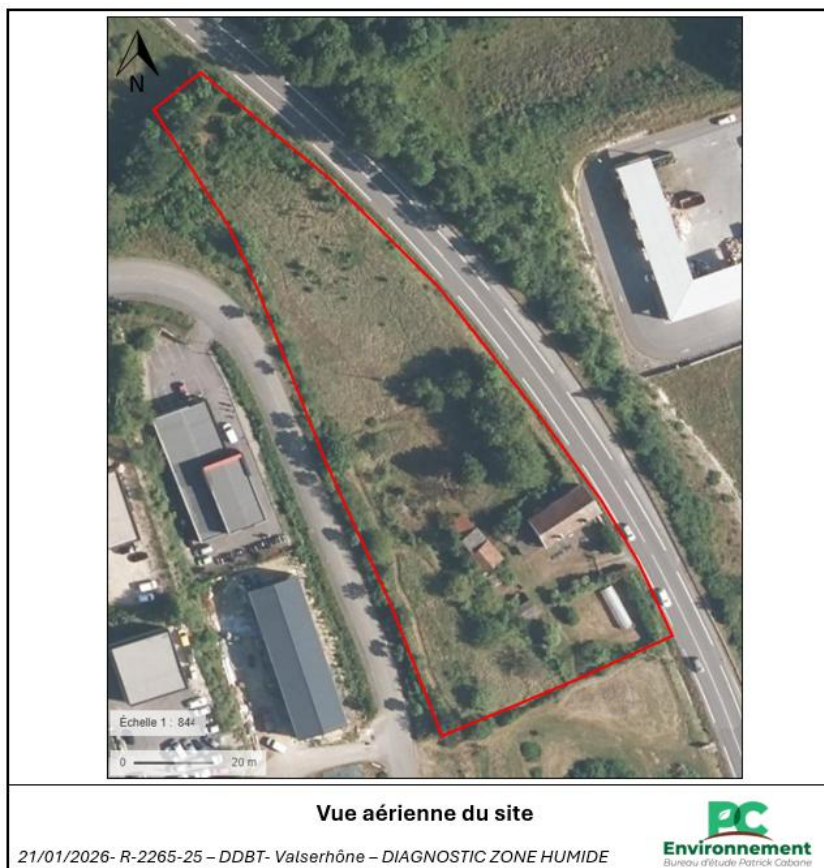


Figure 2 : Vue aérienne du site d'étude (Source : Géoportail)

II Visite de site

La visite de site a été réalisée le 11/12/2025 et a permis d'identifier la présence de l'exutoire d'une source canalisée (Photo 1) issue des reliefs montagneux située en amont de l'habitation (Photo 2), existante de longue date et historiquement captée pour l'alimentation en eau du bâtiment. Les observations de terrain ne permettent toutefois pas d'identifier clairement une zone humide, en l'absence de végétation caractéristique et de sols hydromorphes apparents, avec un substratum calcaire affleurant (Photo 3).

Ces constats sont cohérents avec le contexte géologique local (alluvions torrentielles et calcaires urgoniens) et la topographie de vallée, compatibles avec des écoulements issus des reliefs montagneux en amont, sans toutefois permettre de conclure sur la présence ou l'absence d'une zone humide, laquelle nécessiterait des investigations pédologiques complémentaires.

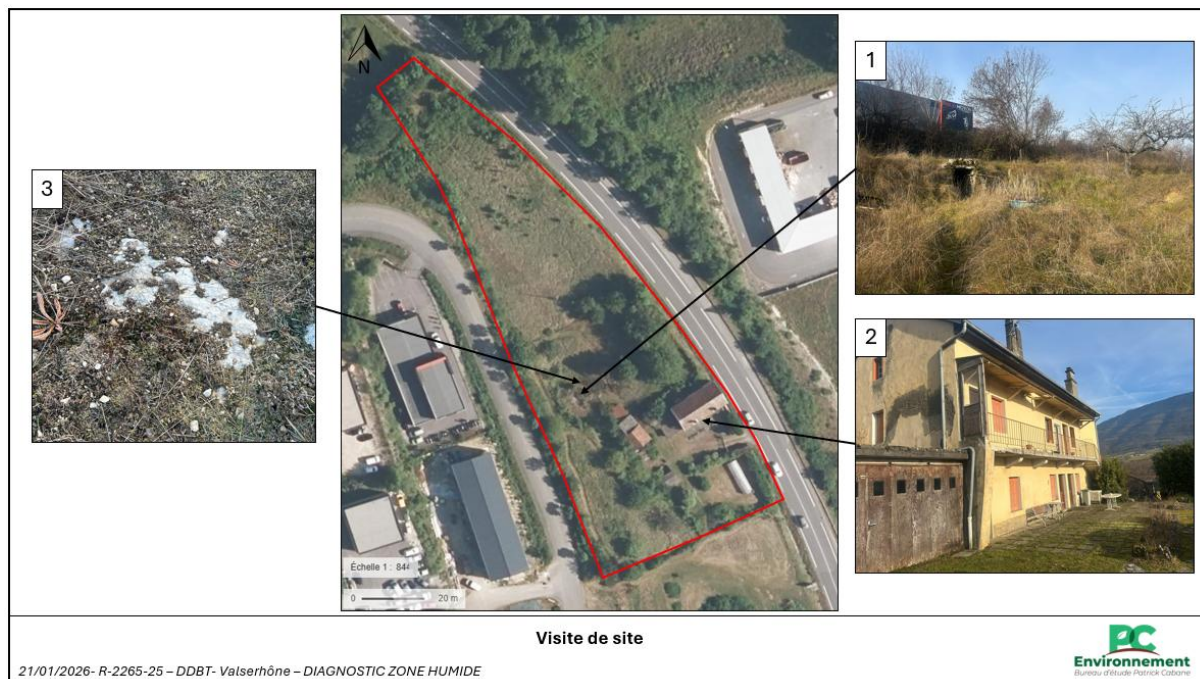


Figure 3: Compte-rendu photo de la visite de site

III Contexte réglementaire

Conformément à la loi du 26 juillet 2019 portant création de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), laquelle reprend dans son article 23 la définition de l'article L.211-1 du Code de l'environnement, une zone humide est définie comme « un terrain, exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau douce, salée ou saumâtre, de manière permanente ou temporaire, ou dont la végétation, lorsqu'elle est présente, est dominée par des espèces hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Par ailleurs, l'arrêté du 1er octobre 2009, modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 relatif aux critères de définition et de délimitation des zones humides (articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'environnement), précise qu'un terrain est considéré comme zone humide lorsqu'il répond à l'un des critères suivants :

- La présence d'un sol hydromorphe ;
- La présence d'au moins 50 % d'espèces végétales indicatrices de zones humides parmi les espèces dominantes présente dans l'annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 ;
- La présence d'un habitat indicateur de zone humide selon la typologie « CORINE Biotopes » présent dans l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008.

IV Méthodologie appliquée

Un inventaire des « Zones Humides » s'effectue en trois phases :

- Une phase de pré-localisation,
- Une phase de vérification systématique de terrain et caractérisation,
- Une phase de validation/conclusion.

IV.1 Pré-localisation

La pré-localisation a été réalisée à partir du site *sig.reseau-zones-humides.org*, en photo-interprétation des orthophotoplans pour identifier les secteurs susceptibles d'être des zones humides. Cette méthode, rapide et homogène, constitue un repérage préalable qui doit impérativement être confirmé par des investigations de terrain.

Le plan étudié est présenté ci-dessous.

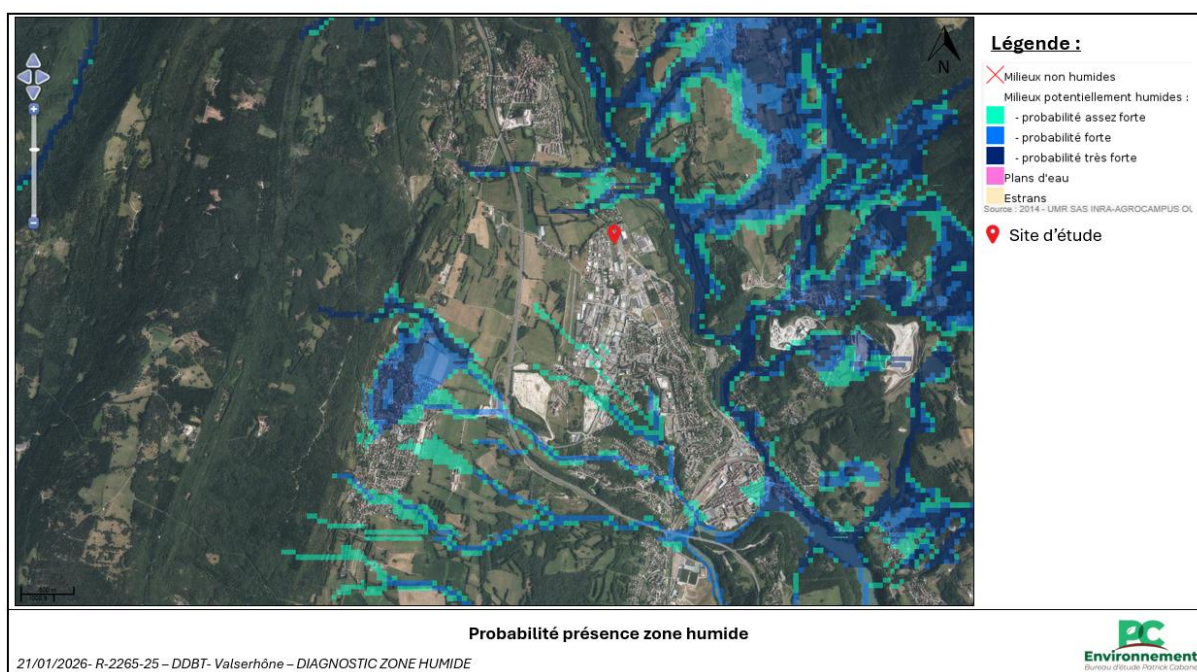


Figure 4: Probabilité de présence d'un milieu humide sur site (Source : *sig-reseau-zones-humides*)

D'après les données cartographiques disponibles, le site ne se situe pas en zone potentiellement humide. Toutefois, l'examen des seules cartographies ne permet pas de conclure à l'absence de zone humide, et la présence d'une source sur le site a conduit à la réalisation de relevés pédologiques.

IV.2 Phase terrain

Les investigations sur le terrain sont conduites selon une densité de sondage variable, définie par le pédologue en fonction des caractéristiques du site et des indices de terrain (découpage parcellaire, topographie, secteurs en eau, ruptures de végétation, variations de couleur ou de pierrosité, zones humides suspectées, limites géologiques, etc.).

Les sondages sont implantés de manière à couvrir les différentes unités pédologiques homogènes et à positionner des points de part et d'autre d'une frontière supposée de zone humide, en suivant des transects perpendiculaires à cette limite. Un sondage de caractérisation complète est réalisé par unité homogène, sur toute la profondeur possible, dans la limite de 120 cm (capacité de la tarière manuelle), à une fréquence généralement comprise entre 1 et 3 sondages par hectare.

Chaque sondage doit atteindre une profondeur d'environ 1 mètre et vise à identifier la présence de caractéristiques d'hydromorphie, en s'appuyant sur la classification GEPPA (Figure 4) :

- Horizons histiques (Figure 5, tourbeux) débutant à moins de 50 cm de la surface et d'une épaisseur minimale de 50 cm,
- Horizons réductiques (Figure 5) débutant à moins de 50 cm,
- Horizons rédoxiques débutant (Figure 5) à moins de 50 cm et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur.

Des sondages complémentaires peuvent être réalisés pour confirmer la présence ou la nature de l'hydromorphie. Ils sont généralement limités à 30–40 cm, sauf en cas de suspicion de sol humide de type IVd (GEPPA), nécessitant une profondeur minimale de 90 cm.

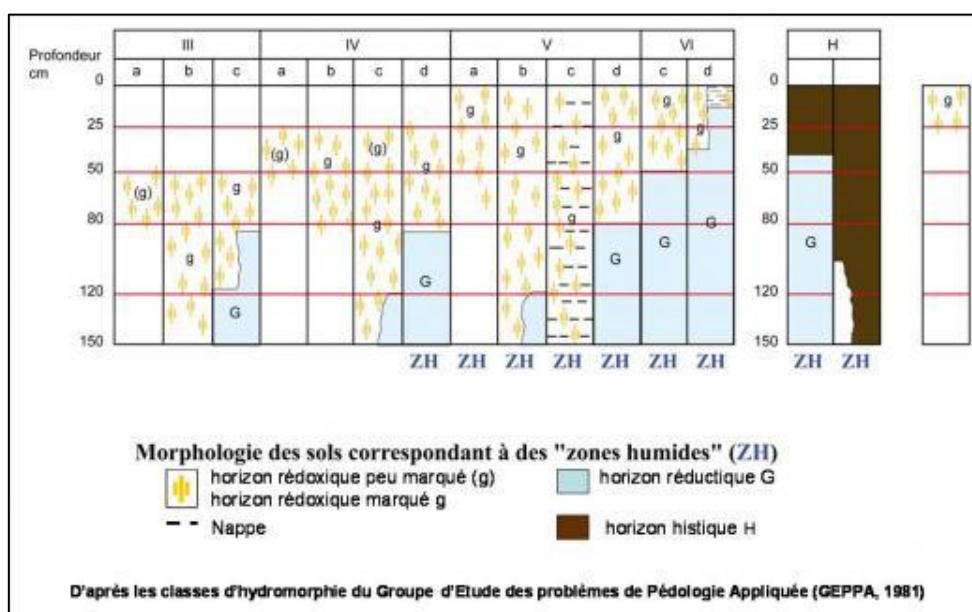


Figure 5: Critères relatifs à l'hydromorphie des sols (Source : zones-humides.org)



Figure 6: Différents horizons (Sources : Zones-humides.org/Science environnement)

V Base documentaire

Les sources d'informations consultées pour la réalisation de la présente étude sont les suivantes :

Tableau 2 : Base documentaire

Organismes consultés	Date de consultation	Informations disponibles
Google Earth	21/01/2026	Photographies aériennes, cartes routières/hydrographiques...
Géoportail	21/01/2026	Cartes IGN, photographies aériennes, parcelles cadastrales, cartes routières/hydrographiques...
Infoterre	21/01/2026	Cartes géologiques, dossiers du sous-sol (BSS)
ADES	21/01/2026	Données sur les eaux souterraines et les captages
Eaufrance	21/01/2026	Caractéristiques des masses d'eau souterraines et de surface, états qualitatif et quantitatif
Géorisques	21/01/2026	Sites et sols pollués, Sites industriels, Installation Classées ICPE
Atlasanté	21/01/2026	Données sur les captages d'alimentation en eau potable
Cadastre.gouv	21/01/2026	Plan cadastral des parcelles d'étude
Infoclimat	21/01/2026	Données météorologiques

C- RESULTATS DES PROSPECTIONS PEDOLOGIQUES

I Conditions terrain

L'investigation terrain s'est déroulée le 21/01/2026 par un temps froid (0°C) sans pluie. Les conditions météorologiques ayant précédé les investigations sont un temps froid avec des chutes de neiges ainsi que du gel.

Les caractéristiques de l'aire d'étude ainsi que des sondages sont présentés dans les tableaux ci-dessous ;

Tableau 3: Caractéristiques de l'aire d'étude

Total de l'aire d'étude	7 333 m²
Zone aménagé/stabilisé	359 m²
Zone en eau	0 m²
Zone inaccessible	0 m²

Tableau 4: Caractéristiques du sol

Nombre de sondages réalisés :			8	
<u>Eléments gênant les sondages :</u>	Moins de 10 % des sondages	10 à 50% des sondages	50 à 80% des sondages	Plus de 80% des sondages
Siccité excessive	x			
Compacité excessive	x			
Terrains compactés	x			
Sols gelés	x			
Quartz ou graves conduisant au refus de tarière				x

Il est important de préciser que les conditions de réalisation des investigations peuvent influencer sur les résultats obtenus et/ou sur leur interprétation.

La carte ci-dessous présente l'implantation des sondages réalisés ;



Figure 7: Implantation des sondages du 21/01/2026

II Interprétation des sondages

Les différentes lithologies rencontrées ainsi que les critères de caractérisation des sols observés sont synthétisées dans le tableau ci-dessous. Le détail de l'ensemble des sondages est présenté en annexe

**DDBT – PROJET GRAND FRAIS
RUE AIME BONNEVILLE
01 200 - VALSERHONE
Missions DIAGNOSTIC ZONE HUMIDE**



Tableau 5: Caractéristiques des sondages

Sondage	Profondeur (cm)	Horizons	Lithologie	Couleur	Texture	% de traces d'hydromorphie	Classe GEPPA	Caractère humide
S1	25	0-25 cm	TV avec racines, refus sur roche à 25 cm	Marron	Sec	Aucune	NC	Non
S2	40	0-20 cm	TV avec racines	Marron	Sec	Aucune	NC	Non
		20-40 cm	TV limoneuse en fond, refus sur roche à 40 cm		Peu humide			
S3	40	0-20 cm	TV avec quelques graviers	Marron	Très sec	Aucune	NC	Non
		20-40 cm	TV limonseuse, présence d'altération de calcaire sous forme de graviers, refus sur roche à 40 cm	Marron clair	Sec			
S4	30	0-20 cm	TV avec racines	Marron	Sec	Aucune	NC	Non
		20-30 cm	TV sableuse, présence d'altération de calcaire, refus sur roche à 30 cm	Marron clair				
S5	60	0-20 cm	TV avec racines	Marron	Sec	Aucune	NC	Non
		20-40 cm	TV, avec présence de calcaires altérés, refus sur roche à 60 cm					
		40-60 cm		Marron clair				
S6	30	0-20 cm	TV avec racines, présence de calcaire altéré sous forme de sable/fragme	Brun	Peu humide	Aucune	NC	Non
		20-30 cm	TV avec présence de calcaire altéré, refus sur roche à 30 cm	Marron clair/Beige	Sec			
S7	50	0-20 cm	TV avec racines	Marron	Sec	Aucune	NC	Non
		20-40 cm	Limons sableux, présence de fragments de calcaire altéré	Marron clair				
		40-50 cm	Calcaires altérés sous forme de sable, refus sur roche à 50 cm	Beige				
S8	50	0-20 cm	TV	Marron foncé	Sec	Aucune	NC	Non
		20-40 cm	TV avec présence de graviers	Marron clair				
		40-50 cm	TV avec présence de graviers, refus sur roche à 50 cm					
TV : Terre végétale NC : Non Classé								

III Synthèse

Les résultats des investigations mettent en évidence l'absence de zone humide dans la limite des huit sondages réalisés sur la zone présentée sur le schéma ci-dessous, définie en fonction de l'implantation du projet et de la localisation de l'arrivée d'eau.

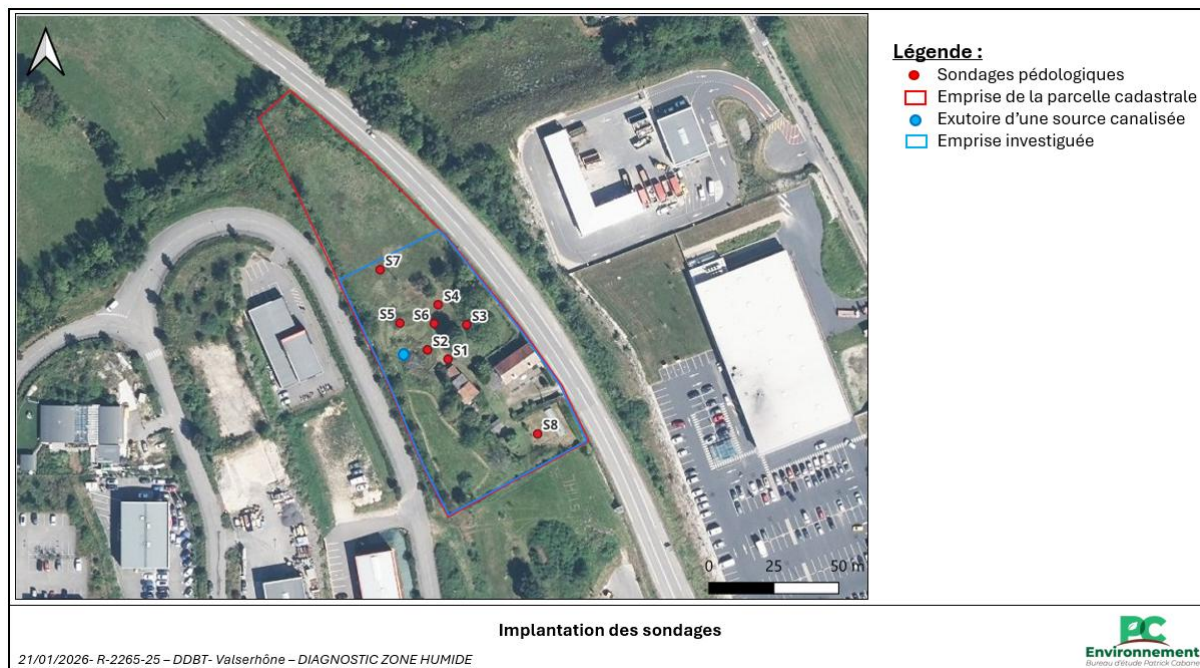


Figure 8: Emprise de la zone investiguée

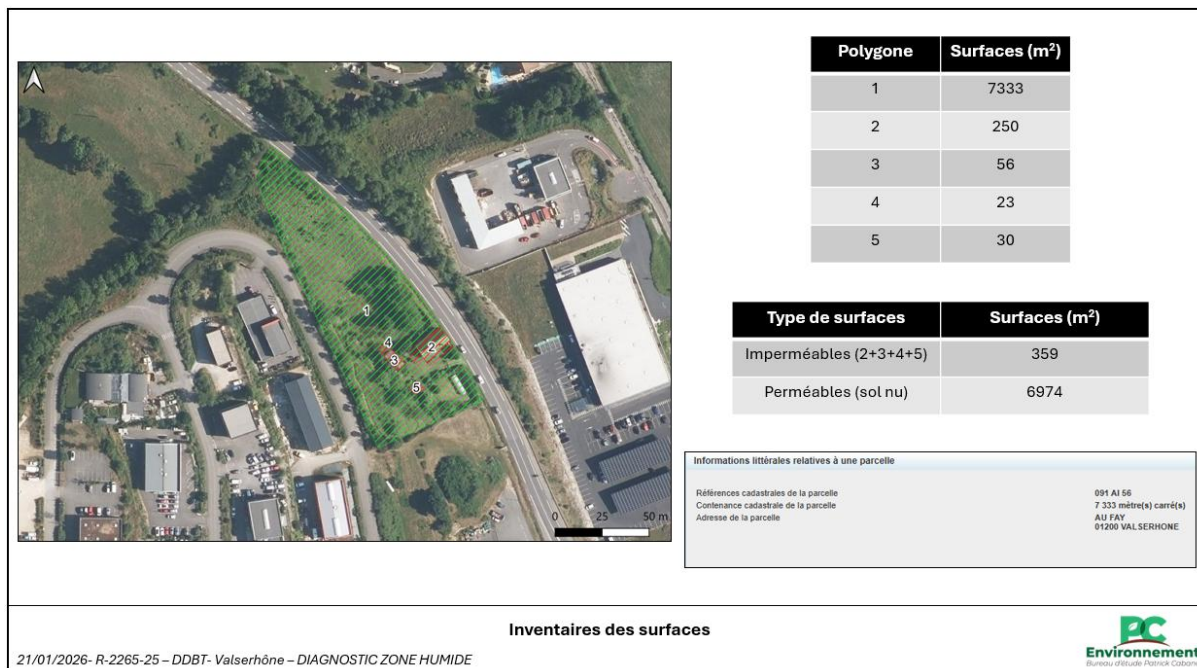
Tableau 6: Synthèse des résultats

		Surface	Classe GEPPA
SOLS NON CARACTERISTIQUES DES ZONES HUMIDES	Secteurs aménagés / en eau	0	-
	Sols sans faciès humide	5 100 m ²	-
	Sols avec faciès humide	-	-
	Total "non humide":	5 100 m ²	100%
SOLS CARACTERISTIQUES DES ZONES HUMIDES	Traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm de profondeur	-	-
	Traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur	-	-
	Traits réductiques débutant à moins de 50 cm de la surface du sol	-	-
	Horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 cm de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 cm	-	-
Total "humide":		0 m ²	0%
Total zones investiguées :		5100 m ²	70%
Total zones non investiguées :		2233 m ²	30%
Total général :		7333 m ²	100%

D- INVENTAIRE DES SURFACES

Un inventaire des surfaces perméables et imperméables existantes sur le site a également été demandé par le client, dans la mesure où les nouvelles surfaces imperméables générées par le projet devront être compensées.

L'inventaire réalisé est présenté ci-dessous ;



L'inventaire, réalisé à partir de photographies aériennes analysées via un logiciel SIG, met en évidence une surface imperméabilisée initiale d'environ 359 m² et une surface perméable d'environ 6 974 m².

PC Environnement précise que ces surfaces sont estimatives, car établies sur la base de l'analyse de photographies aériennes. Une analyse plus détaillée pourra être réalisée en amont de la phase chantier par un organisme spécialisé afin de déterminer précisément les surfaces à compenser par le porteur du projet.

Il est également précisé que, dans le cadre de ce paragraphe, les termes « surfaces imperméables » et « surfaces perméables » se réfèrent uniquement à la présence ou non d'un recouvrement du sol (sol revêtu ou sol nu) et ne prennent pas en compte les valeurs de perméabilité mesurées par des essais spécifiques.

E- CONCLUSION

Dans le cadre d'un projet de construction d'un bâtiment commercial, la société DDBT souhaite disposer d'un diagnostic zone humide ainsi que d'un inventaire des surfaces perméables et imperméables présent sur son site localisé Rue Aimé Bonneville à VALSERHONE (01200). Le terrain est actuellement constitué d'une habitation et quelques annexes ainsi que d'un terrain enherbé.

Les résultats des investigations concluent à l'absence de zone humide, telle que définie par l'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008, dans la limite de la zone investiguée et au droit des huit sondages réalisés.

Les sondages pédologiques ne mettent en évidence aucun indice d'hydromorphie dans les sols et révèlent la présence d'un substratum rocheux calcaire affleurant à faible profondeur (environ 20 à 60 cm sous terrain naturel). Ce diagnostic n'exclut toutefois pas l'existence d'écoulements d'eau au niveau du substratum rocheux ou au sein des fractures du calcaire. Ces observations sont cohérentes avec la topographie du site, marquée par une forte pente vers l'est, favorisant l'écoulement des eaux et limitant leur stagnation dans les sols, condition nécessaire à la formation de sols hydromorphes caractéristiques des zones humides.

Par ailleurs, aucune espèce végétale hygrophile n'a été identifiée lors des investigations de terrain. Il convient toutefois de préciser que la période d'intervention n'était pas favorable à l'expression floristique ; le site présentait uniquement un habitat de type prairie au moment de la visite.

Enfin, l'inventaire des surfaces indique une surface imperméabilisée d'environ 359 m² et une surface perméable d'environ 6 974 m².

Recommandation :

Au regard de ces éléments, PC Environnement recommande :

- **La vérification du débit de la source à l'exutoire ainsi que l'existence éventuelle d'une zone de rétention en amont ;**
- **La prise en compte de la présence de cet écoulement sous voirie : lors des phases de travaux et d'exploitation, la source devra être canalisée ou faire l'objet d'une gestion spécifique.**

Les signataires Patrick CABANE et Sarah EL MOUSSAOUI.

PC ENVIRONNEMENT
Bureau d'étude Patrick Cabane
214 rue du Général de Gaulle
69330 BRIGNAIS
05 09 63 38 93 / RF Lyon 481 389 039

Le bureau d'études PC Environnement tient à remercier la société DDBT pour lui avoir confié la réalisation de cette étude. Pour toutes questions relatives aux premières investigations ou aux suites à donner, vous pouvez contacter M. CABANE, gérant, ou Mme EL MOUSSAOUI, cheffe de projet.

Annexes

Annexe 1 : Relevés pédologiques détaillés

**Annexe 2 : Informations parcellaires de la
zone d'étude**

**Annexe 3 : Extrait d'immatriculation au
registre du commerce et des sociétés**

Annexe 4 : Assurance PC Environnement

Annexe 1

Relevés pédologiques détaillés

**DDBT – PROJET GRAND FRAIS
RUE AIME BONNEVILLE
01 200 - VALSERHONE
Missions DIAGNOSTIC ZONE HUMIDE**



SONDAGE : S1 Date : 21/01/2026 Intervenant : CA			
Localisation (Lambert 93) : X : 916896.22 Y : 6562757.54			
Classe GEPPA : Non classé			
0-25cm		-	-
		-	-

**DDBT – PROJET GRAND FRAIS
RUE AIME BONNEVILLE
01 200 - VALSERHONE
Missions DIAGNOSTIC ZONE HUMIDE**



SONDAGE : S2 Date : 21/01/2026 Intervenant : CA			
Localisation (Lambert 93) : X : 916888.33 Y : 6562761.08			
Classe GEPPA : Non classé			
0-20cm	20-40 cm	-	
			

**DDBT – PROJET GRAND FRAIS
RUE AIME BONNEVILLE
01 200 - VALSERHONE
Missions DIAGNOSTIC ZONE HUMIDE**



SONDAGE : S3 Date : 21/01/2026 Intervenant : CA Localisation (Lambert 93) : X : 916903.39 Y : 6562770.77 Classe GEPPA : Non classé			
0-20cm	20-40 cm	-	

**DDBT – PROJET GRAND FRAIS
RUE AIME BONNEVILLE
01 200 - VALSERHONE
Missions DIAGNOSTIC ZONE HUMIDE**



SONDAGE : S4 Date : 21/01/2026 Intervenant : CA Localisation (Lambert 93) : X : 916892.41 Y : 6562778.46 Classe GEPPA : Non classé			
0-20cm	20-30 cm	-	
			

**DDBT – PROJET GRAND FRAIS
RUE AIME BONNEVILLE
01 200 - VALSERHONE
Missions DIAGNOSTIC ZONE HUMIDE**



SONDAGE : S5 Date : 21/01/2026 Intervenant : CA			
Localisation (Lambert 93) : X : 916877.72 Y : 6562771.36			
Classe GEPPA : Non classé			
0-20cm	20-40 cm	40-60 cm	

**DDBT – PROJET GRAND FRAIS
RUE AIME BONNEVILLE
01 200 - VALSERHONE
Missions DIAGNOSTIC ZONE HUMIDE**



SONDAGE : S6 Date : 21/01/2026 Intervenant : CA Localisation (Lambert 93) : X : 916890.92 Y : 6562771.22 Classe GEPPA : Non classé			
0-20cm	20-30 cm	-	
			

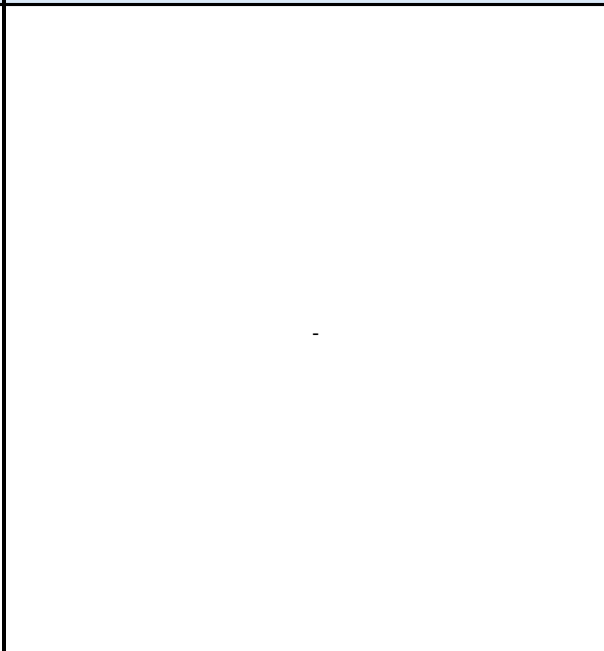
**DDBT – PROJET GRAND FRAIS
RUE AIME BONNEVILLE
01 200 - VALSERHONE
Missions DIAGNOSTIC ZONE HUMIDE**



SONDAGE : S7 Date : 21/01/2026 Intervenant : CA Localisation (Lambert 93) : X : 916870.08 Y : 6562791.88 Classe GEPPA : Non classé		
0-20cm	20-40 cm	40-50 cm
		

**DDBT – PROJET GRAND FRAIS
RUE AIME BONNEVILLE
01 200 - VALSERHONE
Missions DIAGNOSTIC ZONE HUMIDE**



SONDAGE : S8 Date : 21/01/2026 Intervenant : CA			
Localisation (Lambert 93) : X : 916930.72 Y : 6562728.82			
Classe GEPPA : Non classé			
0-20cm		20-40 cm	
			
		40-50 cm	
			

Annexe 2

Information parcellaire de la zone d'étude

Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune :
VALSERHONE (01).

Références de la parcelle 091 AI 56

Référence cadastrale de la parcelle

091 AI 56

Contenance cadastrale

7 333 mètres carrés

Adresse

AU FAY

01200 VALSERHONE

Département :
AIN

Commune :
VALSERHONNE

Section : AI
Feuille : 091 AI 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 26/01/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

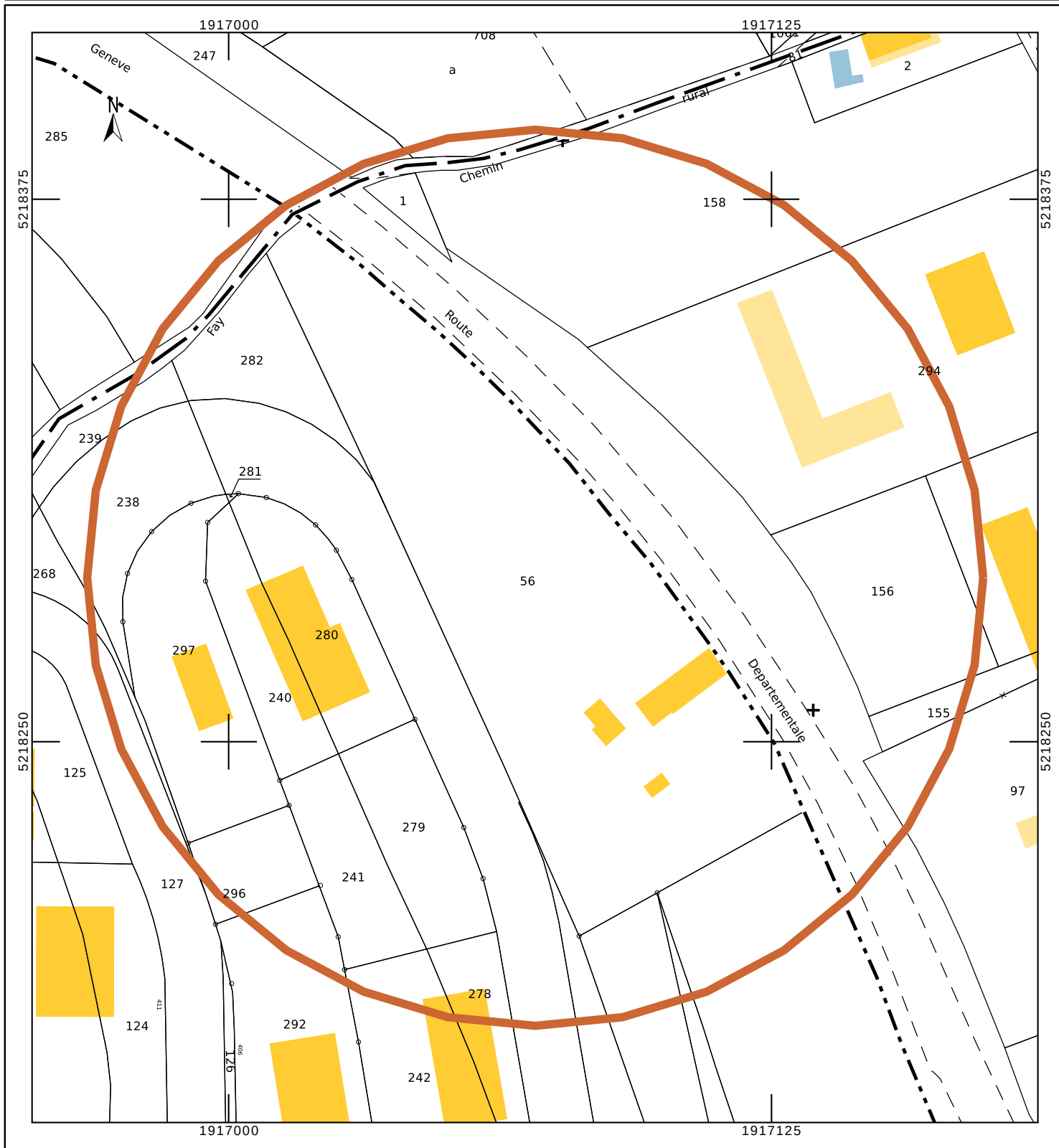
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BOURG-EN-BRESSE
PTGC Ain 5 rue de la Grenouillère 01012
01012 BOURG EN BRESSE Cedex
tél. 04 74 45 86 00 -fax 04 74 45 86 08
ptgc.ain@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Annexe 3

Extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés



N° de gestion 2005B01347

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 14 décembre 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 481 389 039 R.C.S. Lyon
Date d'immatriculation 21/03/2005
Dénomination ou raison sociale **PATRICK CABANE**
Forme juridique Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social 22 000,00 Euros
Numéro d'identification Européen - EUID FR6901.481389039
Adresse du siège 3 Impasse des Taillis 69530 Brignais
Activités principales Diagnostics techniques, expertises en matière de pollution des sols, bris de machines, sinistres, immobilières, industrielles, assurances....
Durée de la personne morale Jusqu'au 21/03/2055
Date de clôture de l'exercice social 31 mars

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms CABANE Patrick Marc Georges
Date et lieu de naissance Le 16/02/1953 à Lorette (42)
Nationalité Française
Domicile personnel 3 Impasse des Taillis 69530 Brignais

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ACTIVITÉ ET À L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 3 Impasse des Taillis 69530 Brignais
Nom commercial PATRICK CABANE PC Environnement
Activité(s) exercée(s) Diagnostics techniques et expertises
Date de commencement d'activité 28/02/2005
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Mention n° F20/019819 du 06/04/2020 Prorogation/Réduction exceptionnelle de la date de clôture statutaire au 30/06/2020 (exercice ouvert le 1er avril 2019) à compter du 31/03/2020.

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Annexe 4

Assurance PC ENVIRONNEMENT

Attestation d'assurance

Responsabilité Civile

Allianz I.A.R.D, dont le siège social est situé 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :

PATRICK CABANE
3 IMPASSE DES TAILLIS
69530 BRIGNAIS

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile souscrit sous le numéro 61069225, qui a pris effet le 01/04/2020.

Ce contrat a pour objet de garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

- **BUREAU D'ETUDES DANS LE DOMAINE DES SITES ET SOLS POLLUES – ASSISTANCE DES CLIENTS DANS LA REALISATION DE DOSSIERS REGLEMENTAIRES, CONSISTANT EN :**
 - - Constat de pollution des sols, air et eaux, lors de la vente d'un bien, cessation activité d'une ICPE, étude administrative (visite, étude environnementale, investigation, prélèvement échantillons,
 - analyse sol, gaz des sols, eaux des nappes, établissement schéma conceptuel, interprétation de l'état des milieux, établissement plan de gestion,
 - - Pose de piézomètres et de piezairs et suivi de la qualité des eaux, lors d'un constat de pollution des sols, ou sur demande DREAL, avec études environnementales, suivi qualitatif des terres excavées et
 - remise d'un rapport,
 - - Déclaration de cessation d'activité,
 - - Etudes ICPE : dossiers de déclaration, d'enregistrement, autorisation, études de danger, impact, garanties financières, suivi rejets, lors de l'installation, démantèlement d'installations
 - potentiellement polluantes, ou pour suivre les évolutions réglementaires,
 - - Suivi analytique des eaux souterraines et rejets pour les ICPE : visite, analyse des eaux, rapport à la DREAL,
 - - Constat amiante et plomb, avant travaux et après démolition, exclusivement dans le cadre de prestation de diagnostics immobiliers visées aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005-655
 - du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271-1 à R 271-5 et L 271-4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation (lors de la vente de
 - biens immobiliers, avant ou après leur démolition, leur réhabilitation),
 - sans prestation de préconisation.
- **A l'exclusion des activités suivantes :**
 - - Dépollution de sites, suivi de terrassement, suivi de chantier,

Attestation d'assurance

- - Démantèlement de toute infrastructure et stations services
- - démolition d'ouvrage de bâtiment ou de génie civil (soumis ou non)
- - la maîtrise d'oeuvre, et les études clés en mains,
- - Etudes de projets en géotechnique (comportement des sols par rapport à des ouvrages courants ou complexes)
- - Etudes de projet en géologie,
- - les études de sols (dans le cadre de la construction d'un ouvrage),
- - Etudes de Terrassements, Voiries, Réseaux enterrés, confortement, fondations.
- - le désamiantage, le traitement ou la neutralisation de l'amiante ou du plomb, les travaux de mise en conformité des bâtiments, ouvrages de construction ou éléments d'équipement, ainsi que des
- travaux de démontage ou démolition desdits bâtiments ou ouvrages.

La présente attestation est valable pour la période du 01/04/2025 au 31/03/2026 sous réserve du paiement des cotisations.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne peut engager celui-ci au-delà des limites, des conditions de garanties et des montants fixés au contrat auquel elle se réfère.

Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...)

De plus, nous vous rappelons qu'en cas de non-paiement des cotisations, de suspension ou résiliation du contrat, cette attestation ne sera plus valide.

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Etablie à Lyon, le 12.06.2025

Allianz IARD
Entreprise régie par le Code des Assurances
Société anonyme au capital de 991 967 200 euros
Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris la Défense cedex
542 110 291 RCS Nanterre

Tableau récapitulatif des plafonds des garanties que nous vous délivrons

RESPONSABILITE CIVILE "EXPLOITATION"	Montants maximum garantis	Franchises par sinistre (sauf sur dommages corporels)
Tous Dommages confondus hors Responsabilités liées à l'Environnement (hors dommages à vos préposés, visés ci-dessous). Sans pouvoir dépasser , pour les dommages ci-après : - Dommages matériels et immatériels consécutifs - Vol ou actes de vandalisme commis par vos préposés - Dommages immatériels non consécutifs - Dommages corporels à vos préposés y compris faute inexcusable et dommages matériels accessoires	10 000 000 EUR par sinistre 1 500 000 EUR par sinistre 15 300 EUR par sinistre 305 000 EUR par sinistre 2 000 000 EUR par année d'assurance	 1 000 EUR 500 EUR 500 EUR Néant
DOMMAGES DE RESPONSABILITES LIEES A L'ENVIRONNEMENT	Montants maximum garantis (*)	Franchises par sinistre (sauf sur dommages corporels)
Engagement maximum toutes « Responsabilités liées à l'Environnement » confondues : dont : - Responsabilité Civile Atteinte accidentelle à l'environnement - Tous Dommages confondus - Frais d'urgence - Frais de dépollution de vos biens mobiliers et immobiliers - Responsabilité Civile / Préjudice écologique accidentel - Frais de prévention du Préjudice écologique - Préjudice écologique - Responsabilité Environnementale - Frais de prévention et de réparation des dommages environnementaux - Frais de dépollution des sols et des eaux dans l'enceinte de votre entreprise	1 000 000 EUR par année d'assurance 750 000 EUR par année d'assurance 150 000 EUR par année d'assurance 150 000 EUR par année d'assurance 100 000 EUR par année d'assurance 200 000 EUR par année d'assurance 150 000 EUR par année d'assurance 150 000 EUR par année d'assurance	 1 500 EUR 1 500 EUR 1 500 EUR 1 500 EUR 1 500 EUR 1 500 EUR 1 500 EUR
DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A L'ACCIDENT	Montants maximum garantis	Seuil d'intervention en recours
Frais et honoraires assurés, quel que soit le nombre de victimes	50 000 EUR par année d'assurance	Seules entrent dans la garantie Recours, les réclamations que vous pouvez concrètement chiffrer à plus de 300 EUR

(*) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement, sauf si ces honoraires et frais sont engagés dans le cadre d'une action de groupe en matière environnementale visée à l'article L142-3-1 du Code de l'environnement mettant en cause votre responsabilité dans l'un des cas garantis ci-avant. Nous prenons alors en charge les honoraires et frais de procès à concurrence de 100 000 euros par sinistre.

Montants des garanties RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE

La présente garantie s'exerce à concurrence des montants et sous réserve des franchises, prévus au tableau des garanties ci-dessous, étant précisé que les frais de procès, et autres frais de règlement viennent en déduction de ces montants de garantie :

Nature des garanties	Montants maximum des garanties
Responsabilité civile professionnelle Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus dont : - Dommages immatériels non consécutifs dont : • Dommages immatériels non consécutifs résultant d'une atteinte à la propriété intellectuelle - Dommages matériels et immatériels consécutifs aux biens (objets et documents) remis pour l'exécution d'une prestation	500 000 € par année d'assurance 300 000 € par année d'assurance 150 000 € par année d'assurance 50 000 € par sinistre
Frais de remplacement d'un collaborateur clé dont : - frais liés au surcoût salarial	60 000 € pour l'ensemble des arrêts de travail et par année d'assurance 30 000 € par collaborateur clé et par année d'assurance
Défense pénale et recours suite à accident	Selon le montant précisé au Tableau récapitulatif des montants des garanties et des franchises prévus aux Dispositions particulières